

St André le Gaz, le 28 novembre 2023

Procès-verbal de tenue du conseil de perfectionnement de la MFR le Village - CFA

Présents : S. fauconnet, V. Guinet, G. Perez, C. Pruvost, X. Walle,
Apprentis : M. Massias, A. Demoncept, D. Millet, D. Wipliez, E. Magnier, H. Clavel.

Excusés : Mme Chapot Marie-Jo, M. Girerd Franck

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept novembre à 13 heures 30, les membres du conseil de perfectionnement du CFA de l'association MFR Le Village de St André le Gaz se sont réunis au 3 place de l'église 38490 St André le Gaz.

Le conseil de perfectionnement est présidé par M. Pruvost Cyril en qualité de Président de l'Association et Mme GUINET Valérie assure la retranscription des débats et est nommé Secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents par catégorie. Elle est jointe au procès-verbal.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Présentation du conseil de perfectionnement
2. L'année 2023/2024
3. La certification Qualiopi
4. Les projets d'investissements, réalisés et programmés
5. Temps d'expression et d'échange avec les apprentis,
6. Les rencontres à venir du conseil de perfectionnement.

Le Président et ouvre les débats.

1. Présentation du conseil de perfectionnement

M. Walle Directeur de la MFR le Village présente les objectifs du Conseil de Perfectionnement aux membres du Conseil de Perfectionnement. Il présente également la composition du Conseil de Perfectionnement et les 14 missions du CFA.

2. L'année 2023-2024

M. Walle présente en quelques chiffres les effectifs des apprenants à la MFR toutes classes confondues et le nombre d'apprentis par filière ainsi que l'organigramme de la MFR.

Les indicateurs de taux de réussite à l'examen mais aussi le taux de d'insertion et les taux de rupture sont mis en valeur.

M. Walle fait un rappel sur les aides pour les apprentis tant des OPCO avec la prime d'équipement de 500 € que la Région Rhône alpes et autres organismes.

Le CFA doit obligatoirement informer les apprentis mais c'est eux qui doivent faire les démarches, même si le secrétariat peut les accompagner.

Lors du dernier conseil de perfectionnement, il avait été décidé de créer un Fonds Social Apprenti. Il a été mis en place et 5 apprentis ont pu en bénéficier.

Les apprentis en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides au niveau de l'établissement et en aménagement aux examens. Une présentation est faite par M. Perez Guillaume, responsable H+. A ce jour, 7 apprentis ont une Reconnaissance de travailleurs handicapés. Un PAP a été mis en place en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Isère. Ils peuvent également bénéficier d'une aide par l'une des AESH ; Des aménagements sont aussi possibles pour les examens.

L'assemblée est informée que l'ensemble des entreprises a été invité au conseil de perfectionnement. Une seule devait être présente mais ne s'est pas présentée. Un questionnaire avait été envoyé en même temps. Seul 8 entreprises ont répondu.

3. La certification Qualiopi

La certification Qualiopi est une obligation pour être CFA. La MFR le Village est certifiée Qualiopi depuis juillet 2021. Elle se compose de 7 critères et 32 indicateurs. Le conseil de perfectionnement fait partie de l'indicateur 20.

4. Les projets d'investissements, réalisés et programmés

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Isère, la MFR a investi entre 2019-2023 un budget de 877 754.51 euros.

Année	Dossiers	MONTANT TTC
2019/2020	Accessibilité	29 412,17
	Economie energie	56 815,00
	Informatique	10 209,00
	Equipement atelier elec	129 110,34
2020/2021	Accessibilité	92187
	Défibrillateurs	8268
	Visio conférence	17598
	tourelle	8268
	Purificateur air	1080
	plateau sportif	56256
2022/2023	Equipement atelier elec	79251
	Agrandissement réfectoire	355300
	Acquisition véhicule 9 places	34000

Total

877 754,51

Par rapport aux investissements réalisés et notamment sur le nouveau réfectoire, il est demandé aux apprentis leurs ressentis et appréciations en ce début d'année.

De manière globale, les repas sont pris dans un espace plus confortable, ils ont plus de temps pour manger et plus de place.

M. Walle présente les futurs investissements :

Mise aux normes et rénovations énergétiques de la Cuisine : 482 640 €

Réduire notre consommation énergétique tout en améliorant le confort d'utilisation de nos bâtiments, installation de panneaux photovoltaïques et gestions énergétiques des bâtiments : 201 938 €

Une remarque est faite par les apprentis de la filière canin : il fait froid dans le bâtiment Vercors. M. Walle précise que ce bâtiment fait l'objet de la demande de subvention citée au-dessus. Les normes du bâtiment quand il a été construit et aujourd'hui ont changé et il apparaît que les choix qui ont été fait ne correspondent pas à l'utilisation du bâtiment.

5. Appels à projet

La MFR-CFA participe à des appels à projets proposés aux CFA. L'an dernier (2022-2023), les apprentis ont pu bénéficier de 100 € par rapport aux coûts des transports par le CCCA-BTP.

Cette année, les appels à projets suivants ont reçus un accord :

- DEFFINUM par CCCA-BTP : il s'agit d'un projet de virtualisation d'un espace pédagogique pour entraîner les apprentis sur une gestuelle par exemple. Le montant est de 190 000 €. Les apprentis canins demandent s'ils pourront en bénéficier. Dans l'idée, oui mais pour l'instant il faut tout créer.
- Constructys : équipements pédagogiques à hauteur de 15000 €
- CCCA-BTP : mise en place et dynamiser un réseau d'anciens apprentis.

6. Ouverture aux autres et au monde

Les apprentis se rendront en République Tchèque au printemps 2024. Le voyage a changé de dates par rapport aux coûts et le départ se fera de St Exupéry au lieu de Genève. Un apprenti demande si le trajet pour St Ex sera pris en charge par la MFR-CFA. La réponse est non mais du covoiturage sera organisé.

7. Temps d'expression et d'échange avec les apprentis

La parole est donnée aux apprentis pour connaître leurs points de vue sur l'apprentissage, sur les points positifs et les points d'améliorations possible

Pour le BTS : le rythme est le bon entre MFR et entreprise. Les moyens pédagogiques sont de bonnes qualités.

Pour Bac Pro CGESC : avoir un salaire est positif même s'il est différent de ce qu'il avait imaginé (1^e année au lieu de 3^e année) La MFR est très bien et l'équipe pédagogique aussi.

En amélioration : le chenil est à revoir. Equiper les salles de cours d'enceinte et revoir le chauffage
L'usage du téléphone est différent des apprentis elec, même s'ils reconnaissent qu'il y a plus de communication entre élèves sans les portables.

Pour les Bac Pro Melec : l'entreprise s'est plutôt positif, la MFR est bien par rapport au collège ou lycée.
Amélioration : les internes demandent à ce que leur salle de cours ne soit pas utiliser pour les veillées. Leurs affaires et matériels peuvent être utilisés et détériorés ;
Equiper d'autres salles de cours d'enceintes et dédoubler les cours d'informatique

Pour les CAP Elec : il n'y a pas beaucoup de cours et beaucoup de temps en entreprise ce qui est bien.
L'équipement remis est top. L'internat est une belle expérience aussi.
En amélioration : équiper les salles d'enceintes.

M. Walle précise qu'une seule salle était équipée d'enceinte pour tester et l'utilisation par les moniteurs et pour voir si enceintes correspondaient aux attentes de tous.

Retours enquêtes Entreprise :

Relations Entreprise – CFA : grilles d'évaluations à remettre avant les visites et fournir un exemple des fiches correctement attendues complétées. Plus de communication technique par mail avec les maitres d'apprentissage, revoir les horaires des RDV.

Il est précisé que les rdv entreprises sont pris avec les entreprises et qu'ils sont parfois en dehors des horaires de travail. (7h e 17h) .
Tous les Maitres d'apprentissage sont invités à une réunion en début d'année pour remettre et expliquer les fiches de compétences.

8. Les rencontres à venir du conseil de perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement se déroulera 1 à 2 fois par an. C'est l'objectif fixé.

Points de réflexion :

Equiper les salles de cours d'enceintes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 45.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil de Perfectionnement qui s'est tenu le 17 Novembre 2023 signé par le Président et le directeur, secrétaire de séance.

Pour diffusion aux membres du conseil de perfectionnement ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la MFR .

Le Président,

Le directeur,

Secrétaire de séance,